

Paris, le 7 Septembre 2021

NOTE AUX RÉDACTIONS

Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
se rendra dans de département de l'Aube
le vendredi 10 septembre

Tour de France de l'exécution des réformes dans l'Aube

Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se rendra vendredi 10 Septembre 2021 dans l'Aube dans le cadre de son tour de France de l'exécution des réformes, à la suite de la publication du baromètre des résultats de l'action publique le 13 janvier dernier, mis en ligne sur gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement. Ce baromètre rend public les résultats département par département de 43 politiques publiques prioritaires du Gouvernement.

Depuis 4 ans, la France se transforme : les résultats de l'action publique entrepris depuis 2017 sont là, le quotidien des Français change. Aucun territoire ne doit être oublié de la transformation du pays. C'est le combat du gouvernement pour les prochains mois.

Pour que les réformes s'appliquent partout, Amélie de MONTCHALIN se rend ainsi dans un département par semaine pour faire le point sur l'avancement des politiques publiques, afin d'identifier les éventuels blocages dans leur exécution et en donnant la parole aux acteurs de terrain.

Déroulé prévisionnel :

09h30 Inauguration de la structure France Service de Nogent-sur-Seine

Ouvert à la presse

Lieu : Place d'Armes 10400 Nogent-sur-Seine

10h30 Visite de la maison de santé pluri-professionnelle de Romilly-sur-Seine et échanges avec les professionnels de santé

Ouvert à la presse

Lieu : 14 Rue Jean Moulin, 10100 Romilly Sur Seine

14h30 Visite d'une opération de rénovation à Troyes dans le cadre du programme « Action cœur de ville »

Ouvert à la presse

Lieu : maison de l'outil et de la pensée ouvrière, 7 rue de la Trinité 10000 Troyes

Accréditation obligatoire auprès de la préfecture de l'Aube via l'adresse mail suivante : pref-communication@aubes.gouv.fr en précisant les séquences auxquelles vous souhaitez participer

Port du masque obligatoire